

Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

La fourniture par Paterna Services de produits (vente ou location) et/ou de services est soumise aux conditions générales suivantes.

1. DÉFINITIONS

« Société(s) affiliée(s) » d'une Partie désigne une entité qui contrôle ou est contrôlée par cette Partie, ou une entité qui est contrôlée par la même entité qui contrôle ladite Partie (étant entendu que le terme « contrôle » tel qu'utilisé dans la présente phrase signifie avoir le droit de décider, directement ou indirectement.

« Accord » désigne la relation contractuelle contraignante entre les Parties une fois que le Client a accepté l'offre ou le devis de Paterna Services, ou une fois que Paterna Services a accepté la commande du Client, dont une partie consiste en les présentes Conditions Générales. Dans le reste des présentes Conditions Générales, les références faites à ce terme impliquent qu'il existe une relation contractuelle contraignante entre les Parties.

« Réclamation » désigne toutes les réclamations, demandes, causes d'action, jugements, sentences, dommages, pertes, coûts, dépenses et responsabilités de toute nature et de toute nature.

« Client » désigne l'entreprise, la société, l'entité ou la personne à laquelle/ou à qui les Produits et/ou Services sont fournis en vertu des présentes Conditions Générales.

« Équipement » désigne l'équipement utilisé par Paterna Services pour l'exécution des Services (le cas échéant) qui est démobilisé par Paterna Services à la fin des Services, à l'exclusion de tout Produit.

« Groupe » désigne une Partie, ses Sociétés affiliées, ses co-entrepreneurs (le cas échéant), ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses employés, dirigeants, administrateurs, représentants, agents et invités respectifs.

« Partie » désigne le Client ou Paterna Services.

« Parties » désigne le Client et Paterna Services.

« Personnel » désigne les employés, dirigeants, administrateurs, représentants, agents et invités d'une Partie et de son Affiliés, co-entrepreneurs (le cas échéant), entrepreneurs et sous-traitants.

« Produits » ou « Produits » ou « Produit(s) » désigne les produits ou l'équipement vendu ou loué par Paterna Services en vertu des présentes (comme applicable).

« Paterna Services » désigne la personne morale identifiée dans l'offre ou le devis, ou la réponse au Client, à laquelle les présentes Conditions Générales sont jointes.

« Services » ou « Service » désigne les services (y compris la fourniture d'Équipement, mais à l'exclusion de la fourniture de Produits) fournis par Paterna Services en vertu des présentes (le cas échéant).

2. PRÉÉANCE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions générales s'appliquent à la place et prévalent sur toutes les conditions générales (i) contenues ou mentionnées dans l'acceptation par le Client de l'offre ou du devis autorisé de Paterna Services, ou de toute correspondance du Client, d'autres contrats (antérieurs, actuels ou ultérieurs) exécutés par le Client et Paterna Services, ou ailleurs, qui peuvent avoir été applicables à l'objet des présentes, ou (ii) implicite par le commerce, la coutume, la pratique ou le cours des transactions. Toutes ces conditions générales qui sont incompatibles avec les dispositions des présentes conditions générales sont nulles et applicables, et toute disposition contraire présumée est exclue ou éteinte.

3. ACCEPTATION PAR LE CLIENT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

Les prix de Paterna Services sont déterminés sur la base de la responsabilité limitée énoncée dans les présentes Conditions générales et de la libération et de l'indemnisation de Paterna Services par le Client de certaines responsabilités et responsabilités énoncées dans les présentes Conditions générales. Le Client peut, avant la conclusion du Contrat, demander à Paterna Services de modifier certaines dispositions des présentes Conditions Générales. Toute acceptation par Paterna Services des conditions révisées dépendrait de la disponibilité d'une couverture d'assurance appropriée, et pourrait nécessiter que Paterna Services facture des prix plus élevés en fonction des coûts et des risques supplémentaires. Une fois l'accord en vigueur, ledit accord ne peut être modifié que par un acte écrit signé par le représentant dûment autorisé de chaque partie.

4. DURÉE

Le présent Contrat s'applique pendant la période définie dans l'offre ou le devis de Paterna Services (une fois que cette offre ou devis a été accepté par le Client), ou dans la commande du Client (une fois que cette commande a été acceptée par Paterna Services), ou dans tout document signé par le représentant dûment autorisé de chaque Partie, (période appelée « Période de location principale » en cas de location de Produits) sauf si (i) résilié plus tôt conformément aux dispositions ci-dessus, ou (ii) prolongée pour couvrir la période de temps nécessaire à la démobilitation complète de tout l'équipement et du personnel de Paterna Services du chantier (le cas échéant), ou qui est choisie par le client en cas de prolongation de la période de location principale sur une base mensuelle.

5. GARANTIE

Paterna Services garantit que les Produits fabriqués par Paterna Services, lorsqu'ils sont correctement installés et entretenus par des représentants de service agréés et lorsqu'ils sont correctement utilisés et entretenus, seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date de première installation ou de dix-huit (18) mois à compter de la date d'expédition de Paterna Services, selon la première éventualité. L'obligation de Paterna Services en vertu de la présente garantie sera limitée, à la seule option de Paterna Services, au remplacement ou à la réparation de la (ou des) pièce(s) ou des Produits, qui s'avèrent défectueux dans les matériaux ou la fabrication dans le délai susmentionné, à condition que le Client donne à Paterna Services un avis écrit rapide de tout défaut ou défaillance, et une preuve satisfaisante de celui-ci. Toute pièce défectueuse doit être retournée à l'usine de Paterna Services ou à un centre de service agréé pour inspection. Le client doit prépayer tous les frais de transport pour retourner tout produit à l'usine de Paterna Services ou à tout autre centre de réparation désigné par Paterna Services. Paterna Services livrera les produits de remplacement défectueux au client, fret prépayé, à la destination prévue dans la commande initiale.

Produits retournés à Paterna Services pour lequel Paterna Services fournit un remplacement en vertu de cette garantie devient la propriété de Paterna Services.

Cette garantie limitée ne s'applique pas à l'usure normale ou aux performances inférieures aux normes causées par les conditions de puits, y compris, mais sans s'y limiter, les matériaux abrasifs, la corrosion due à des fluides agressifs, la foudre, une alimentation en tension incorrecte, une mauvaise manipulation ou une mauvaise application. Les obligations de Paterna Services en vertu de la présente garantie ne s'appliquent pas aux Produits qui (i) sont normalement consommés en fonctionnement (pour exemple, anodes), ou (ii) ont une durée de vie normale intrinsèquement plus courte que la période de garantie indiquée dans les présentes (par exemple, les tableaux papier).

Dans le cas où un Produit est modifié ou réparé par le Client ou toute personne autre que le représentant de service autorisé de Paterna Services, sans l'approbation écrite préalable de Paterna Services, ou dans le cas où le Client vend ou loue les Produits à un tiers, toutes les garanties sont nulles. Les produits et accessoires fournis par Paterna Services, mais non fabriqués par, ne sont garantis que dans la mesure et par la garantie du fabricant d'origine. Aucune nouvelle période de garantie ne sera établie pour tout Produit réparé ou remplacé sous garantie. Ces articles ne resteront sous garantie que pour le reste de la période de garantie sur les Produits d'origine.

LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE QU'EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS ET SERVICES, IL N'Y A AUCUNE GARANTIE IMPLICITE DE RÉSULTAT OU D'EFFICACITÉ OU DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À L'USAGE, ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE, SAUF DANS LES CAS ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT ARTICLE 5. LES GARANTIES QUI PRÉCÈDENT REMPLACENT TOUTES LES AUTRES



Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

GARANTIES, CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS, GARANTIES OU RESPONSABILITÉS, QU'ELLES SOIENT ORALES, ÉCRITES, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS, GARANTIES OU RESPONSABILITÉS, EN COMMON LAW, CONTRACTUELLES, DÉLICTEUSES OU AUTRES (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA RESPONSABILITÉ STRICTE DU FAIT DES PRODUITS ET LA NÉGLIGENCE) SONT EXCLUES. LES OBLIGATIONS DE GARANTIE DE PATERNA SERVICES EN VERTU DES PRÉSENTES ET LES RECOURS DU CLIENT (SAUF EN CE QUI CONCERNE LE TITRE) SONT UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT TELS QU'ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT ARTICLE 5.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité totale de Paterna Services à l'égard de toute Réclamation, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence, qu'elle soit unique ou concurrente) ou autre, découlant de, ou liée à, la fabrication, la fourniture, la livraison, la réparation, le remplacement ou l'utilisation de tout Produit ou l'exécution de tout Service ne doit pas dépasser la contrepartie payée par le Client en vertu des présentes avant la date à laquelle la cause d'une telle action est survenue.

7. RESPONSABILITÉS ET INDEMNITÉS

Sous réserve du deuxième paragraphe du présent article 7, le Client défend, indemnise et dégage Paterna Services de toute responsabilité à l'égard de toute Réclamation découlant (i) du décès, d'une blessure à toute personne et/ou (ii) de la perte ou de l'endommagement de tout bien découlant de, ou en relation avec, l'utilisation, l'application ou les résultats, des Services ou de tout Produit fourni, assemblé, installé, réparé, entretenu, remplacé ou manipulé par Paterna Services.

Chaque Partie défendra, indemniser et dégage l'autre Partie et son Groupe de toute responsabilité à l'égard de toute Réclamation découlant (i) du décès, des blessures de son propre Personnel et/ou (ii) de la perte ou de l'endommagement de ses propres biens et de ceux de son Groupe, à condition que le Client, quel que soit le titre de propriété des Produits dévolu au Client, être responsable de toute perte ou dommage des Produits une fois livrés au Client (comme indiqué à l'article 9) et de l'Équipement sur le site du puits (à l'intérieur ou à l'extérieur du puits) ou lors du transport par le Client ou pour le compte du Client, et indemniser Paterna Services de la valeur de remplacement totale de ceux-ci.

Paterna Services ne peut en aucun cas être tenu responsable de la récupération des Produits endommagés ou défectueux du puits, du retard ou de la réduction des opérations, de la pollution et/ou des coûts de démontage et d'enlèvement des conduits à réparer ou à remplacer, résultant d'un matériau défectueux, d'une fabrication défectueuse ou autre.

EN AUCUN CAS, PATERNA SERVICES NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS SUBIS PAR LE CLIENT (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE RÉSULTANT D'UNE PERTE D'UTILISATION, D'UN MANQUE À GAGNER, D'UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU D'UN DÉFAUT DE FOURNITURE DE PATERNA SERVICES), QU'IL RÉSULTE DE OU EN RELATION AVEC L'EXÉCUTION DES PRODUITS OU SERVICES OU DE TOUT AUTRE MOYEN.

LE CLIENT DOIT DÉFENDRE, INDEMNISER ET DÉGAGER PATERNA SERVICES DE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUTE RÉCLAMATION FAITE CONTRE PATERNA SERVICES QUI EST ASSOCIÉE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AUX QUESTIONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE.

Sans limitation à la généralité du premier paragraphe du présent article 7 (et nonobstant une disposition contraire des présentes), le Client défendra, indemniser et dégage Paterna Services de toute responsabilité à l'égard de toute Réclamation découlant de (i) la pollution, la contamination ou les dommages causés par les radiations (y compris les coûts de confinement, de nettoyage et d'élimination), et/ou (ii) la perte ou les dommages souterrains, y compris la perte ou l'endommagement de tout réservoir, formation, strate, puits, forage ou équipement de forage ou de trou, ou l'atteinte à tout droit de propriété sur l'eau, le pétrole, le gaz ou d'autres substances minérales, et/ou (iii) les dommages, la perte ou la destruction, ou les blessures corporelles ou la mort survenant à la surface à la suite d'un événement souterrain (y compris les dommages ou la perte ou la destruction de tout équipement, appareil de forage, plate-forme ou autre structure fixe ou flottante sur le site du puits ou autour de celui-ci) et/ou (iv) tuer ou reprendre le contrôle d'un puits sauvage, ou reforer, retravailler ou pêcher (y compris le coût de celui-ci).

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ



Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

La responsabilité totale de Paterna Services à l'égard de toute Réclamation, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence, qu'elle soit unique ou concurrente) ou autre, découlant de, ou liée à, la fabrication, la fourniture, la livraison, la réparation, le remplacement ou l'utilisation de tout Produit ou l'exécution de tout Service ne doit pas dépasser la contrepartie payée par le Client en vertu des présentes avant la date à laquelle la cause d'une telle action est survenue.

7. RISQUES ET INDEMNITES

Les Parties ont expressément l'intention que les dispositions du présent article 7 régissent exclusivement la répartition des risques et les indemnités entre les Parties et prévalent sur toute disposition incohérente contenue dans le reste des présentes, ainsi que sur toute loi et réglementation applicable avec laquelle elles pourraient entrer en conflit, dans la mesure permise par la loi.

Les Parties expriment et conviennent formellement que lorsqu'une indemnité est accordée (ou une responsabilité assumée) par l'une ou l'autre des Parties aux présentes, ou lorsqu'une responsabilité est exclue dans les présentes, ladite indemnité (ou prise en charge de responsabilité) ou exclusion de responsabilité s'appliquera, sauf indication contraire expresse, sans limite et sans égard à la cause de celle-ci, y compris les conditions préexistantes (que ces conditions soient patentes ou latentes), l'in navigabilité d'un navire, le manquement à une obligation, la common law légale ou autre, la violation de la représentation ou de la garantie (expresse ou implicite), la responsabilité stricte du fait des produits, la responsabilité délictuelle, la rupture de contrat, toute théorie de la responsabilité légale ou équitable, la négligence de toute personne, y compris celle de la Partie indemnisée, que cette négligence soit grave (ce qui, aux fins de l'Accord, signifie délibérément, conduite imprudente ou imprudente, négligence ou omission constituant en fait un mépris total pour les conséquences dommageables, prévisibles et évitables), unique, concomitante, active ou passive.

En raison de l'incertitude des conditions variables des puits et du fait que l'interprétation des journaux est une opinion fondée sur des inférences tirées de mesures et de relations empiriques à l'égard desquelles les analystes peuvent différer, Paterna Services ne peut pas et ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité de toute interprétation, recommandation, description du réservoir, analyse, mesure, journal, rapport, étude ou donnée, fournie par Paterna Services ci-dessous (« Information »), et le Client a l'entière responsabilité de toute décision de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, toute décision financière ou opérationnelle) basée sur les Informations (et doit défendre, indemniser et dégager Paterna Services de toute responsabilité à cet égard, nonobstant toute disposition contraire des présentes).

PERTE D'EQUIPEMENTS DANS LE PUIITS

Le Client devra rembourser à la valeur de remplacement tout équipement appartenant au Prestataire qui est perdu, coincé dans le puits ou dans le train des tiges de forage ou endommagé :

- (i) du fait du comportement du puits et/ou de la nature des effluents ;
- (ii) lorsqu'il est sous la garde, le soin et le contrôle du Client et/ou ;
- (iii) lorsqu'il est sous le niveau de la table de rotation.

A ce titre, la valeur de remplacement des équipements sera indiquée dans la liste du prix du Prestataire ou LIH « Lost in Hole » communiqué par Paterna Services.

La responsabilité du Client à l'égard de Paterna Service sera limitée à la valeur de remplacement dudit équipement.

8. TITRE ET RISQUE DE PERTE

En cas de vente, la propriété et le risque de perte/dommage des Produits seront transférés au Client au moment et au lieu de livraison. En cas de location, le risque de perte/dommage aux Produits est transféré à la livraison, mais Paterna Services conserve la propriété de celui-ci (sauf s'il existe une option d'achat que le Client choisit d'exercer, auquel cas le titre sera transféré lors de l'exercice de ce droit).



Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

Le délai, le mode, le lieu ou le moyen de paiement ne limitent en aucun cas les droits de Paterna Services sur les Produits jusqu'à ce que le paiement ait été reçu en totalité. Sur toutes les commandes, Paterna Services conservera une sûreté sur les Produits dans la mesure de tout solde impayé du prix d'achat y aidé, et Paterna Services pourra faire tous les efforts raisonnables pour conserver et/ou obtenir la possession de ces Produits jusqu'à ce que ce solde impayé ait été reçu et accepté par Paterna Services. Le Client accepte d'exécuter les documents dont Paterna Services peut raisonnablement avoir besoin pour perfectionner et prouver davantage cette sûreté.

9. LIVRAISON, INSPECTION ET RECEPTION

Paterna Services livrera les Produits au Client au quai de l'usine De Paterna Services ou sur tout autre site désigné par Paterna Services. Les livraisons partielles sont autorisées. Les dates de livraison sont approximatives et dépendent de la fourniture par le Client à Paterna Services de toutes les sommes, garanties et informations nécessaires pour permettre à Paterna Services de poursuivre immédiatement les travaux et sans interruption. Paterna Services n'est pas responsable des dommages ou pertes résultant directement ou indirectement d'un retard de livraison.

La livraison sera prise par le Client dans les quatorze (14) jours suivant l'envoi au Client d'une demande écrite de prise de livraison des Produits. Si, pour une raison quelconque, une partie des Produits ne peut être livrée lorsqu'elle est prête pour quelque cause que ce soit, Paterna Services peut invoquer ses droits en vertu de l'article 12. Dans ce cas, (i) les obligations de livraison de Paterna Services seront réputées remplies et le risque de perte/dommage aux Produits, qu'ils soient vendus ou loués, sera transféré au Client, (ii) tout montant autrement payable à Paterna Services à la livraison sera payable sur présentation des factures de Paterna Services et de sa certification pour cette cause, et (iii) tous les frais encourus par Paterna Services, tels que la préparation et la mise en stock, la manutention, l'inspection, la conservation et l'assurance, sont immédiatement payables par le client sur présentation des factures de Paterna Services à cet effet.

Les matériels Paterna sont soigneusement contrôlés avant leur livraison au client. Le client est libre de les faire inspecter à ses frais dans les usines Paterna par tout organisme de contrôle de son choix. A défaut de réception technique contradictoire, le matériel Paterna sera réputé exempt de défaut et accepté par le client. Toute inspection requise par le client devra faire l'objet d'une mention explicite sur le bon de commande et sera effectué à ses frais.

10. LOCATION DE PRODUITS

À l'expiration de la durée de location, le client doit, à moins qu'il ne choisisse d'exercer l'option d'achat offerte par Paterna Services (le cas échéant), retourner tous les produits à Paterna Services en les livrant dans le même état que lors de la livraison au client, à l'exception de l'usure raisonnable, à cet endroit ou à bord de ce transporteur, emballé pour l'expédition, comme Paterna Services peut le spécifier.

Pour exercer l'option d'achat que Paterna Services aurait pu offrir, le Client doit avoir payé l'intégralité des factures soumises par Paterna Services.

11. ANNULATION

Le client peut annuler une commande à tout moment avant la date d'expédition en envoyant un avis à Paterna Services. L'avis doit être donné par les moyens les plus rapides possibles et doit être confirmé dans les cinq (5) jours suivants, par écrit, par courrier recommandé, par télécopie ou par courriel.

Le Client paiera, lors de l'annulation de toute commande, la somme des éléments suivants :

1. Le prix contractuel des Produits expédiés

Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

2. Le prix contractuel pour l'exécution des travaux avant la réception de l'avis d'annulation, ajusté en fonction du ratio des travaux exécutés par rapport au total des travaux prévus
3. Frais d'annulation de Paterna Services.

Les frais d'annulation seront de 15% du prix contractuel des Produits annulés, mais en aucun cas et les frais d'annulation ne seront inférieurs à cinquante euro (50,00 euro) par commande.

12. RETARDS

La date à laquelle les obligations de Paterna Services doivent être remplies sera prolongée pour une période égale au temps perdu en raison de tout retard résultant directement ou indirectement de cas de force majeure, de circonstances imprévisibles, d'actes d'une autorité gouvernementale, de guerre, d'émeute, de révolution, d'incendies, de grèves, de conflits du travail, de sabotage ou d'épidémies, de défaut du Client de fournir des informations en temps opportun, les matériaux, l'équipement ou le transport ou tout article ou service à fournir par le Client, ou toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable de Paterna Services, ou autrement. Le Client reconnaît et accepte que les dates de livraison et d'expédition mentionnées par écrit par Paterna Services ne sont qu'une meilleure estimation et que Paterna Services ne sera pas responsable envers le Client de tout défaut de livraison ou d'expédition à une ou plusieurs dates particulières.

Si un retard résultant de l'une des causes du premier alinéa du présent article 12 dure plus de quatre-vingt-dix (90) jours, et si les Parties n'ont pas convenu d'une base révisée pour poursuivre les travaux à la fin du retard (y compris l'ajustement du prix), alors l'une ou l'autre des Parties, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, peut résilier le Contrat. Dans ce cas, le Client paiera immédiatement à Paterna Services les frais d'annulation énoncés à l'article 11, deuxième alinéa.

13. PAIEMENT et PENALITES de RETARD

En ce qui concerne les Services, le paiement doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la date de facturation (relevée pour les Services effectués au cours du mois précédent). En ce qui concerne les Produits vendus, le paiement des factures doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la date de facturation ou la date d'expédition (la date la plus tard étant retenue).

En ce qui concerne les Produits loués, le paiement doit être effectué comme suit : (i) le premier paiement sera facturé avant l'expédition des Produits du pays d'origine, et les paiements ultérieurs seront dus à l'avance mensuellement à la même date chaque mois par la suite, et (ii) le Client doit payer à Paterna Services le paiement mensuel de location indiqué dans le devis autorisé de Paterna Services pendant la Période de location principale, et par la suite (si le Client choisit de continuer à louer les Produits selon les termes des présentes sur une base mensuelle), les frais de location mensuels aux taux de location en vigueur au moment de la prolongation de la Période de location principale (à moins qu'un frais de location différent ne soit convenu d'un commun accord).

Le défaut de paiement des montants par le Client dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance donnera à Paterna Services le droit de prendre possession du Produit impayé (ou partiellement impayé) et, par la suite, de refuser la fourniture de tout Produit (sans préjudice de tout autre recours contractuel ou juridique dont Paterna Services pourrait disposer)

Les pénalités de retard sont dues de plein droit dès le 1er jour de dépassement du délai de paiement si le créancier est un professionnel.

Les taux d'intérêt légaux appliqués pour calculer les pénalités de retard correspondent généralement aux taux directeurs semestriels de la banque centrale européenne (BCE) majorés de 10 points.

Le taux minimal de 2,70 % (à partir du 1er juillet 2017), correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal (= 3 x 0,90 %).

Le calcul des pénalités de retard, sera appliqué à la somme de la créance impayée (TTC) le taux d'intérêt mentionné sur la facture et les CGV, multiplié par le nombre de jours de retard, le tout divisé par 100 fois le nombre de jours de l'année, les pénalités de retard peuvent être calculées par la formule suivante :

Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

Le montant des pénalités de retard = (Le montant TTC ou HT x taux applicable sur la période) x (nombre de jours de retards /365).

Paterna Services peut exiger du Client qu'il garantisse le prix total du Produit ou des Services en établissant aux frais du Client une lettre de crédit (i) en faveur et sous une forme acceptable pour Paterna Services,

(ii) maintenus en quantités suffisantes et pendant la période nécessaire pour faire face à toutes les obligations de paiement, (iii) irrévocables et confirmés, (iv) émis par une banque internationale de bonne réputation acceptable pour Paterna Services, (v) livrés à Paterna Services sous une forme satisfaisante pour Paterna Services dans les trente (30) jours suivant l'acceptation de la commande par Paterna Services, (vi) qui autorise des expéditions partielles, et (vii) qui prévoit le(s) paiement(s) sur présentation des factures de Paterna Services.

Si Paterna Services a choisi de ne pas être payé par lettre de crédit et par la suite (mais avant la fourniture de Produits ou services), de l'avis de Paterna Services, la solvabilité du CLIENT se détériore, Paterna Services peut exiger le paiement total ou partiel du prix avant de fournir les Produits ou Services.

Tous les paiements seront effectués en EUROS.

Pour les Produits, le Client doit payer ou rembourser à Paterna Services tous les frais de transport, de préparation et d'assurance en transit à compter de la livraison.

Dans le cadre des lois européennes, Il est convenu que toutes les taxes applicables dans le Pays de résidence Paterna Services (cest a dire la France) seront à la charge de Paterna Services et que toutes les taxes applicables dans le Pays d'exploitation ou toute subdivision de celui-ci en raison de l'exécution du présent Contrat seront à la charge du Client.

Les prix, tarifs et frais convenus par les Parties pour les services à exécuter en vertu du présent Accord sont nets de tous les montants relatifs aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, les impôts sur les sociétés, l'impôt sur les salaires du personnel de Paterna Services, la taxe sur les salaires, la sécurité sociale du personnel de Paterna Services, les taxes sur le chiffre d'affaires ou les ventes, les retenues à la source) qui peuvent être imposés dans le Pays d'exploitation à Paterna Services et à son personnel en raison de paiements en vertu du présent Contrat. Toutes les taxes mentionnées ci-dessus, si elles sont imposées dans le pays d'opérations ou dans tout autre pays ayant la volonté de percevoir de telles taxes, seront à la charge du client.

Dans le cas où les taxes visées au deuxième paragraphe ci-dessus doivent être retenues par la loi par le Client et payées aux Autorités compétentes, le Client accepte de grossir tous les paiements soumis à de telles retenues afin que le montant net reçu par Paterna Services soit égal aux montants dus en vertu du présent Contrat. En outre, le Client doit payer ces taxes directement et fournir à Paterna Services les reçus attestant le paiement dans les 30 jours suivant la date du paiement à Paterna Services.

Le Client doit indemniser et dégager Paterna Services de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation et demande concernant les taxes visées au deuxième paragraphe ci-dessus.

Le Client doit payer toutes les taxes (y compris, sans s'y limiter, les taxes de vente, les taxes d'utilisation et les taxes foncières), les frais d'agent de compensation, les prélèvements, les frais d'importation, d'exportation et autres frais et droits, y compris les frais gouvernementaux et locaux ou les frais prélevés par des organismes similaires découlant de ou en relation avec le présent Accord, imposés par le Pays d'opérations ou toute subdivision politique de celui-ci; et le Client sera responsable et indemniser Paterna Services contre tout CI vise dans le respect de ces objectifs.

En cas de modification de la législation du pays d'exploitation ou de l'interprétation de cette législation, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes ou les droits de douane et d'accise de quelque nature que ce soit, la santé, la sécurité et l'environnement, après la date d'entrée en vigueur du présent accord, ce qui entraîne une augmentation des coûts pour Paterna Services de l'exécution du présent accord, le Client remboursera alors à Paterna Services le montant de l'augmentation de ces coûts.

15. OBLIGATIONS DU CLIENT



Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

Le client, ayant directement ou indirectement la responsabilité et le contrôle du puits ou du forage, reconnaît qu'il a une connaissance supérieure du puits ou du trou de forage et des conditions qui l'entourent. En conséquence, le Client s'engage à fournir à Paterna Services toutes les informations nécessaires pour permettre à Paterna Services d'exécuter les Services de manière sûre et efficace.

Le Client assume l'entière responsabilité des opérations dans lesquelles le Client ou le Personnel du Client tente de pêcher l'Équipement ou les Produits, mais Paterna Services doit, sans assumer de responsabilité et si le Client le demande, prêter assistance pour la récupération de ceux-ci.

L'indemnisation du Client et ses obligations inoffensives en vertu des présentes seront soutenues aux frais du Client par des polices d'assurance appropriées pendant toute la durée du Contrat. Le Client doit, à la demande de Paterna Services, fournir des certificats d'assurance attestant de la couverture souscrite par le Client. Si Paterna Services juge cette couverture insuffisante pour soutenir l'indemnisation du Client et dégage des obligations inoffensives en vertu des présentes, Paterna Services aura le droit de résilier le Contrat.

Les polices d'assurance du Client doivent être endossées pour prévoir que (i) Paterna Services sera désigné comme assuré supplémentaire dans la mesure des responsabilités assumées par le Client en vertu des présentes, (ii) les assureurs du Client renoncent à leurs droits de subrogation dans la mesure des responsabilités assumées par le Client en vertu des présentes, et (iii) aucune police ne sera annulée ou modifiée de manière importante pendant la durée du Contrat sans un préavis écrit de trente (30) jours à Paterna Services. Sans limitation à ce qui précède, le Client accepte de souscrire une police d'assurance avec une limite d'au moins le prix d'achat de tout Produit loué couvrant la perte ou les dommages causés à ce(s) Produit(s) alors qu'il est sous la garde du Client, et endossé comme spécifié ci-dessus.

16. EXPÉDITION À L'EXPORTATION

En tant que Service au Client, et sur demande écrite du Client et accord écrit de Paterna Services, Paterna Services doit, sous réserve de l'article 21, organiser l'expédition à l'exportation au nom du Client.

Le client doit payer à Paterna Services tous les frais et dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, ceux couvrant la préparation des documents consulaires, l'emballage, le marquage, le fret, le stockage et l'assurance d'entrepôt à entrepôt (y compris les risques de guerre). Dans l'exécution de ce Service, Paterna Services doit se conformer à toute instruction raisonnable du Client ou, à titre non, agir selon son meilleur jugement. En agissant au nom du Client en vertu des présentes, Paterna Services ne sera pas responsable de toute réclamation formulée par le Client à l'égard d'un tel envoi à l'exportation, y compris les retards de livraison et les dommages et intérêts.

Tous les frais supplémentaires, le cas échéant, pour l'emballage en état de navigabilité à l'exportation, le marquage, la livraison au port de chargement, le chargement à bord d'un navire, le rangement et la fixation de la cargaison en soute, le coût des matériaux utilisés pour l'allègement, le portage à quai, le crantage, ainsi que les frais portuaires et de quai, les droits de douane perçus dans le cadre de cet achat seront à la charge du Client.

17. BREVETS ou PRODUITS DEVELOPPE POUR le CLIENT

Si le Client reçoit une réclamation selon laquelle un Produit ou une partie de celui-ci fabriqué par Paterna Services enfreint directement un brevet ou un droit d'auteur délivré en vertu des lois du pays de livraison d'origine ou de la destination prévue (tel qu'identifié par le Client dans sa commande), le Client doit en informer Paterna Services rapidement par écrit et donner à Paterna Services des informations, une assistance et l'autorité exclusive d'évaluation, défendre et régler cette réclamation.

Paterna Services devra alors, à ses propres frais et à sa propre option :

Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

(i) procurer au Client le droit d'utiliser ce Produit, (ii) le remplacer ou le modifier pour éviter toute contrefaçon, ou (iii) le supprimer et rembourser le prix d'achat (y compris les frais de transport et d'installation) moins un montant raisonnable pour l'amortissement. Sous réserve qu'un tel avis ait été donné en temps opportun par le Client, si un tribunal compétent juge que ce Produit constitue une violation, Paterna Services paiera tous les frais et dommages-intérêts finalement accordés en raison de cette violation et, si l'utilisation de ce Produit est autorisée, Paterna Services prendra à son choix une ou plusieurs des actions en vertu de (i), (ii) ou (iii) ci-dessus. En ce qui concerne les Produits non fabriqués par Paterna Services, seule l'indemnité de brevet accordée par le fabricant de ceux-ci s'applique.

L'indemnité de brevet ci-dessus ne s'applique pas aux Produits spécialement conçus selon les spécifications ou la conception du Client.

Les droits et obligations des Parties en matière de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle sont uniquement et exclusivement comme indiqué dans les présentes.

18. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le Client reconnaît que le bon fonctionnement des Produits peut nécessiter des travaux de réparation ou d'entretien ou similaires de la part des représentants autorisés de Paterna Services qui possèdent des informations, des données et un savoir-faire précieux et confidentiels relatifs à la fabrication, aux tolérances, aux capacités et au fonctionnement des Produits (« Informations confidentielles »). Les informations confidentielles ont été acquises par Paterna Services après de nombreuses années d'efforts et après d'importantes dépenses d'argent. Le Client reconnaît également que toute divulgation des Informations confidentielles à un tiers peut causer des dommages substantiels à Paterna Services. Par conséquent, le Client accepte que tout travail de réparation ou d'entretien ou similaire effectué par Paterna Services ou son agent autorisé sur les sites du Client ne soit effectué que dans des circonstances où les Informations confidentielles sont, selon la seule détermination de Paterna Services, protégées de manière adéquate.

Sauf accord écrit exprès de Paterna Services, tous les dessins, plans, spécifications, plans et indications de poids et dimensions soumis par Paterna Services ne sont donnés qu'à titre indicatif et Paterna Services n'est pas responsable de tout écart par rapport à ceux-ci.

Sans préjudice de l'exclusion de responsabilité de Paterna Services pour l'exactitude ou l'exactitude de Paterna Services de toute information soumise par Paterna Services (y compris les dessins, les conceptions ou les spécifications), Paterna Services n'accepte aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou autre défaut dans les dessins, conceptions ou spécifications non préparés par Paterna Services, et le Client doit indemniser Paterna Services contre toute Réclamation découlant des dessins, conceptions, spécifications, plans ou autres informations fournis par ou au nom du Client.

Paterna Services se réserve le droit à tout moment de changer ou de modifier la conception et la construction des Produits. Ce droit n'impose aucune obligation à Paterna Services d'installer ou de mettre en œuvre de tels changements ou modifications sur tout Produit précédemment ou ultérieurement vendu ou loué au Client.

19. DÉFAUT

Paterna Services a le droit immédiat de résilier le Contrat en donnant un avis écrit au Client dans le cas où le Client viole une obligation en vertu des présentes, ou si le Client subit l'un des événements suivants : dissolution, insolvabilité, dépôt d'une requête volontaire en faillite, arbitrage en tant que failli, nomination d'un séquestre, d'un syndic ou d'un tuteur pour son entreprise, ou une cession au profit des créanciers.

Si, de son côté, le Client ne respecte pas ou ne respecte pas pleinement l'une de ses obligations contenues dans les présentes, Paterna Services sera libre de vendre ou de disposer du ou des Produits de la manière qu'il juge appropriée. Toute déficience de prix pouvant entraîner et tous les frais d'assister à une revente ou à une tentative de revente de ce (ces) Produit(s) seront payés par le



Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

Client et recouvrables auprès du Client par Paterna Services à titre de dommages-intérêts. Toute augmentation du prix à la revente appartient à Paterna Services.

20. RETOURS

Catalogue standard Les Produits qui n'ont pas été endommagés ou utilisés par le Client ne peuvent être retournés à crédit que si : (i) Paterna Services donne une autorisation écrite pour un tel retour, (ii) les Produits sont retournés conformément aux instructions d'expédition raisonnables de Paterna Services, (iii) les Produits retournés sont dans leur état d'origine et (iv) les Produits sont retournés dans les six (6) mois suivant la date d'expédition initiale.

Le Client paiera des frais de réapprovisionnement de 10% du prix catalogue des Produits retournés. Le crédit du Client pour les Produits retournés sera le prix de la facture moins les frais de réapprovisionnement et les frais de réparation ou de nettoyage. Tout Produit retourné sans l'autorisation écrite préalable de Paterna Services ne recevra aucun crédit. Aucun crédit ne sera accordé pour les Produits en commande spéciale.

Sous réserve des besoins de Paterna Services, le Client peut retourner des conteneurs d'expédition pour crédit à la base d'origine de Paterna Services après avoir reçu l'autorisation écrite préalable de Paterna Services et les instructions d'expédition. Un crédit sera émis, moins les frais de nettoyage et de réparation requis, conformément aux dispositions suivantes: (i) un crédit de 80% sera autorisé sur les articles retournables retournés dans les douze (12) mois suivant la date de facturation, (ii)

Un crédit de 50% sera accordé sur les articles retournables retournés entre douze (12) mois et dix-huit (18) mois à compter de la date de facturation, et (iii) aucun crédit ne sera autorisé sur les articles retournables retournés après dix-huit (18) mois à compter de la date de facturation.

21. AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES

Le client est responsable de l'obtention en temps opportun de toutes les autorisations, permis ou licences requis pour l'exécution des présentes, tels que les licences d'importation, les permis d'échange ou toute autre autorisation gouvernementale, même si une telle autorisation peut être demandée par Paterna Services. Selon les besoins, une licence d'exportation doit être obtenue. Le client et Paterna Services s'assistent mutuellement de toutes les manières raisonnablement possibles pour obtenir les autorisations requises. Paterna Services ne sera pas responsable si l'autorisation est retardée, refusée, révoquée, restreinte ou non renouvelée et le Client ne sera pas libéré de son obligation de payer Paterna Services.

Toute vente ou location en vertu des présentes doit à tout moment être strictement conforme à toutes les lois et réglementations pertinentes en matière de contrôle des exportations, y compris, mais sans s'y limiter, le cas échéant, les lois du gouvernement des États-Unis. Par conséquent, conformément auxdites lois et réglementations applicables, le Client accepte de ne pas prendre de disposition, par voie de transbordement, de réexportation, de détournement ou autrement, des Produits achetés auprès de Paterna Services, sauf si lesdites lois et réglementations peuvent le permettre expressément, et qu'aucune disposition ou transfert ne sera effectué autrement que vers le pays de désignation ultime spécifié sur la commande du Client et/ou tel que déclaré comme pays de destination finale sur la facture de Paterna Services.

Nonobstant toute disposition contraire des présentes, les dispositions suivantes s'appliquent :

Tout acte destiné à être accompli en vertu du Contrat (ou défaut d'agir) par Paterna Services doit être conforme aux lois et règlements applicables en matière de contrôle du commerce et des exportations, et l'exécution des présentes est soumise à ce qui précède. Le Client reconnaît que Paterna Services déterminera si (i) l'exécution des Services envisagés en vertu des présentes, et (ii) l'exportation des Produits et équipements, sont conformes aux réglementations applicables en matière de commerce et d'exportation, et en cas de décision contraire, les Parties chercheront de bonne foi à trouver une solution mutuellement acceptable pour minimiser ces effets négatifs. En l'absence d'une solution mutuellement acceptable, chaque Partie ou ses sociétés affiliées se réservent le droit de résilier l'Accord, et l'autre Partie convient qu'elle n'aura aucune cause d'action légale, et renonce par la présente à tout droit de faire valoir la même chose.

Dans le cas où, au moment de l'existence du présent Accord ou à tout moment par la suite, des lois, des règlements ou des restrictions de quelque nature que ce soit imposés par un gouvernement ou toute organisation dont un gouvernement est membre,

Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

affectent considérablement négativement une Partie ou ses sociétés affiliées en conséquence directe de l'exécution de l'Accord, les Parties s'efforcent de bonne foi de trouver une solution mutuellement acceptable pour réduire au minimum ces effets négatifs. En l'absence d'une solution mutuellement acceptable, chaque Partie ou ses sociétés affiliées se réservent le droit de résilier l'Accord, et l'autre Partie convient qu'elle n'aura aucune cause d'action légale, et renonce par la présente à tout droit de faire valoir la même chose.

22. Normes en vigueur de protection de la santé et de l'environnement

Le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail font notamment partie du Code de Bonne Conduite de l'Client .

Paterna Services s'engage à respecter l'ensemble des normes en vigueur au titre des substances chimiques vendues au Client, peu important que ces substances soient fournies seules ou présentes dans des préparations ou articles .

SARL Paterna Services s'engage tout particulièrement à respecter le règlement européen REACH n°1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi qu'aux restrictions applicables à ces dernières.

A ce titre si selon le règlement européen REACH, les substances fournies dans le cadre du contrat entre le Paterna Services et au Client doivent être enregistrées auprès de l'Agence Européenne des produits chimiques, le Paterna Services garantit notamment à l'Client que les substance ont fait l'objet d'un pré-enregistrement et/ou seront enregistrées selon les délais prévus dans le règlement européen REACH, ledit enregistrements devant couvrir les utilisations que l'Client fait des substances.

Dans l'hypothèse où tout ou partie des substances fournies à l'Client seraient soumises à autorisation ou à restriction, le Paterna Services s'engage :

- au titre des substances soumises à autorisation, à fournir uniquement des substances dûment autorisées pour les utilisations que l'Client fait des substances.

- au titre des substances soumises à restriction, à fournir uniquement des substances qui respectent les mesures de restriction imposées par le règlement européen REACH.

- à informer l'Client de toute évolution du règlement applicable à ces substances (notamment en cas d'interdiction d'utilisation) et de toute possibilité de substitution de ces dernières.

Les substances, qu'elles soient fournies seules ou présentes dans des préparations ou articles devront être obligatoirement livrées :

- dans un conditionnement conforme aux normes applicables à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques telles que celles édictées par le système global harmonisé élaboré par les Nations Unies.

- accompagnées des informations suffisantes à leur utilisation en toute sécurité par au Client.

Lorsque le règlement en vigueur l'impose, Paterna Services s'engage à fournir à l'Client les fiches de données sécurité (FDS) correspondantes. Les FDS devront être conformes à la réglementation applicable et être identiques, peu importe leur version linguistique et/ou le pays de livraison des substances. Paterna Services devra mettre à jour régulièrement les FDS et communiquer obligatoirement ces mises à jour au Client. Par ailleurs, Paterna Services s'engage à indiquer à l'Client toute présence dans les produits fournis, de substances extrêmement préoccupantes au sens du règlement européen REACH et ce, au-delà de 0,1 % en masse .

23. DIVERS

Tous les devis de Paterna Services sont susceptibles d'être modifiés à tout moment avant l'acceptation de la commande du Client et expirent trente (30) jours à compter de la date de celle-ci.

Les avis sont réputés reçus dès leur réception effective. L'envoi bon de commande implique l'acceptation des conditions General de Vente de Paterna Services en contre partie Paterna Services se doit de communiquer ses CGV et leurs dernières mises à jour au client.

Toute disposition ou modalité du présent Contrat qui est ou peut être nulle ou inapplicable sera, dans la mesure de cette invalidité ou inapplicabilité, réputée divisible et n'affectera aucune autre disposition du présent Contrat.



Conditions générales de General des produits et/ou services Paterna Services d'Octobre 2021

Le défaut par l'une ou l'autre des Parties d'exercer ou de faire respecter des droits en vertu du présent Accord ne sera pas considéré comme une renonciation à ces droits et n'aura pas pour effet d'empêcher l'exercice ou l'exécution de ces droits à tout moment ou à tout moment ultérieur.

L'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales n'a pas été induite par des représentations, déclarations, garanties ou accords autres que ceux exprimés dans les présentes.

Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace tout accord ou entente antérieur, oral ou écrit, relatif à l'objet des présentes.

Paterna Services peut céder, concéder sous licence ou sous-traiter à l'une de ses Sociétés affiliées tout ou partie de ses droits et obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement du Client. Le Client ne peut céder ou aliéner de quelque manière que ce soit ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de Paterna Services.

Toutes les rubriques sont à titre de référence seulement et n'affectent pas l'interprétation du présent Accord. Les références au singulier incluent le pluriel et vice versa. Les références au terme « y compris » doivent être interprétées comme « y compris, mais sans s'y limiter ».

Les dispositions de l'Accord qui, de par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord (y compris celles des articles 6 et 7) restent pleinement en vigueur après cette résiliation ou expiration.

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois françaises en cas de contract signé avec une entreprise française, à l'exclusion de tout principe de conflit de lois qui ferait référence à la loi d'une autre juridiction. La clause donnant compétence à une juridiction étatique est applicable dans le cas présent et dénommée « clause attributive de compétence ».

Au niveau de l'Union européenne, La Convention de Rome du 19 juin 1980 sur la loi applicable aux obligations contractuelles préconise le principe de la liberté contractuelle. À défaut, le contrat sera régi par la loi du pays avec lequel il présente les liens les plus étroits c'est-à-dire le pays du contractant qui fournit la prestation qualifiée de « caractéristique », à savoir le plus généralement : la loi du vendeur dans un contrat de vente.

Tout litige qui ne peut être réglé à l'amiable sera résolu par arbitrage selon le règlement européen a été adopté (règlement (CE) n°593/2008 du 17 juin 2008) sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I) afin de résoudre les conflits de loi entre les ressortissants des différents pays de l'Union Européenne.